
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 2 juillet 2014 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSousa, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref Salem, Conseiller de ville

ABSENCES :

Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement

CA14 08 0416

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mercredi 2 juillet 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron est absente

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

10.01

CA14 08 0417

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 2 juillet 2014.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 2 juillet 2014.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

10.02

CA14 08 0418

Soumis procès-verbal de la séance générale du 3 juin 2014 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 3 juin 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

10.03

CA14 08 0419

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h 10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

M. Pierre Luigi Ventura, du 1855, rue Stanislas :

- Pétition en 2009 adressée à la conseillère Michèle D. Biron, laquelle pétition est restée sans réponse.
- Respect du quartier par les automobilistes. La rue Stanislas est devenue un raccourci pour éviter le trafic sur les rues Painter Circle, Laval et Stanislas. Les résidents des numéros civiques 1850-1855-1860-1865-1870 et 1883 peuvent témoigner de la vitesse.

Réponse (Alan DeSousa) : Le commandant du poste 7 est présent et a pris note du suivi et nous avisera s'il y a des aménagements à faire dans le but d'améliorer la situation.

Madame Marie LeCorollaire, du 800, rue Muir, appartement 102 :

- Problématique du train qui circule la nuit.

Réponse (Alan DeSousa) : A entendu un son et a contacté nos services. Jusqu'à maintenant, le CN ne nous a pas donné de réponse concluante.

Monsieur Michael Sampara, du 795, rue Muir, appartement 604 :

- Fait état des récents déraillements de trains. Pourquoi le conseil n'agit pas alors que notre Comité de citoyens a fait état de diverses situations avec le CN (décibels, vitesse des convois).

Réponse (Alan DeSousa) : Nous avons pris les outils que nous avons pour faire les représentations auprès des instances compétentes.

Madame Marie Barette, du 815, rue Muir, appartement 106 (Château de Casson):

- Avez-vous préparé les citoyens qui demeurent près de la voie ferrée en cas d'incident?

Réponse (Alan DeSousa) : Un livret a déjà été distribué à toutes les portes de l'arrondissement expliquant quoi faire en cas de diverses catastrophes (disponible sur internet). De plus, des sessions d'information aux citoyens ont été données au Centre des Loisirs par les partenaires en mesure d'urgence.

Monsieur Konstantinos Dafniotis, du 1587, rue Couvrette :

- Mentionne la vitesse excessive des automobilistes sur la rue et le coin de rue. Un arrêt a été installé et enlevé par la suite. Il propose l'installation d'un dos d'âne.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous allons référer la demande au comité de circulation.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

10.04

CA14 08 0420

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549013 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'infrastructures et de surfaces de rue dans le futur développement de l'Éco-campus Hubert-Reeves dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Division des ressources financières et matérielles à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Division des ressources financières et matérielles, pour le compte de la Direction des travaux publics, Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'infrastructures et de surfaces de rue dans le futur développement de l'Éco-campus Hubert-Reeves dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

20.01 1144549013

CA14 08 0421

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145366001 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat d'un tracteur compact articulé sur pneus quatre (4) roues doubles motrices avec moteur diesel équipé d'une tondeuse d'une largeur de coupe de 84 pouces de type contour du modèle Ventrac 4500Y.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Voiturettes de Golf provinciaux inc.	36 593,09\$

Les Équipements Baraby inc.	43 233,25\$
-----------------------------	-------------

Proposé par le conseiller Maurice Cohen -

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Voitures de Golf provinciaux inc.** le contrat pour l'achat d'un tracteur compact articulé sur pneus quatre (4) roues doubles motrices avec moteur diesel équipé d'une tondeuse d'une largeur de coupe de 84 pouces de type contour du modèle Ventrac 4500Y, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 juin 2014, totalisant la somme de 36 593,09 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics, Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1145366001 : 33 008 \$:

6430.9500998.801150.07165.57401.000000.0000.153440.000000.32010)

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

20.02 CTA1145366001

CA14 08 0422

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140911004 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services techniques liés à la programmation culturelle 2014-2015 - Demande de soumissions 14-13693.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
9192-5735 QUÉBEC INC. (Les Productions de Jardin à Cour)	43 518,04\$
APL - Multimedia	53 959,49\$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à la firme **9192-5735 Québec inc.** (f.a.s.r.s. Les Productions de Jardin à Cour) le contrat pour les services techniques liés à la programmation culturelle 2014-2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 juin 2014, totalisant la somme de 43 518,04\$ \$, sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier – CTA1140911004 : 39 254,50 \$) :

2430.0010000.304720.07289.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000,
 2430.0010000.304761.07167.54506.000000.0000.000000.000000.000000.000000,
 2430.0012000.304766.07167.57402.000000.0000.000000.024089.000000.000000.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

20.03 CTA1140911004

CA14 08 0423

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146677003 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat d'émetteurs qui seront installés sur les nouveaux compteurs d'eau - Demande de soumissions 14-13730.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
TEKNO, NOUVELLE TECHNOLOGIE INC.	60 706,80 \$
Itron Canada	71 468,46 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Tekno, Nouvelle technologie inc., le contrat pour l'achat d'émetteurs qui seront installés sur les nouveaux compteurs d'eau, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 12 juin 2014, totalisant la somme de 60 706,80 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146677003 : 54 759,25\$).

2130.0010000.304737.04121.56508.000000.0000.000000.000000.000000.000000.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

20.04 CTA1146677003

CA14 08 0424

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549015 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Eugène-Hamel - Demande de soumissions 14-019.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
TECHNIPARC (div. 9032-2454 Québec inc.)	85 378,14 \$
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	110 699,57 \$
Paysagiste Promovert Inc.	171 937,29 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Eugène-Hamel, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 juin 2014, totalisant la somme de 85 378,14 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser un virement budgétaire et d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144549015 : 77 013,49 \$) :

6430.3011003.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001 :

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

20.05 CTA1144549015

CA14 08 0425

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144549014 relatif aux soumissions pour les services professionnels pour la préparation du concept définitif, des plans et devis et la surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier du nord au sud de la voie ferrée du Canadien National (CN)- Demande de soumissions numéro 14-501

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Beaudoin Hurens	113 203,53 \$

ATTENDU que la soumission reçue dépasse la limite de 100 000 \$ fixée par la Loi pour l'octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur invitation ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter la soumission pour les services professionnels pour la préparation du concept définitif, des plans et devis et la surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier du nord au sud de la voie ferrée du Canadien National (CN) - Demande de soumissions numéro 14-501.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres public pour la préparation du concept définitif, des plans et devis et la surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier du nord au sud de la voie ferrée du Canadien National (CN).

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

20.06 1144549014

CA14 08 0426

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378016 relatif au processus administratif pour la préparation et la transmission de la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) requis en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la réalisation des travaux d'infrastructures souterraines et de surfaces de rue pour l'Éco-campus Hubert-Reeves.

ATTENDU que l'arrondissement doit lancer le processus administratif afin de préparer et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que des autorisations doivent être obtenues préalablement, le tout en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures municipales de l'Éco-Campus Hubert-Reeves;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De mandater la firme EXP. pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au nom de la municipalité, la demande d'autorisation et transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des sections 2.2 et 2.3 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC;
- 2.- De confirmer l'engagement de la municipalité d'assurer l'entretien et le maintien des ouvrages requis en vertu de la section B.12 du formulaire de la demande d'autorisation du MDDELCC.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.01 1144378016

CA14 08 0427

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146440001 relatif à un désistement sans frais de l'action en recouvrement des frais d'occupation du domaine public non payés qu'a intentée la Ville de Montréal contre 7190891 Canada inc. (f.a.s.r.s. Marathon division gaz) - Cour du Québec : 500-22-203873-131

ATTENDU les motifs exposés au sommaire décisionnel et qui justifient un désistement sans frais de l'action ;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de radier des livres de la Ville la somme de 9 392 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 80-155200-1 (exercice 2011).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- d'accepter un désistement sans frais de l'action en recouvrement des frais d'occupation du domaine public non payés qu'a intentée la Ville de Montréal contre 7190891 Canada inc. (f.a.s.r.s. Marathon division gaz) - Cour du Québec : 500-22-203873-131;
- 2.- de radier des livres de l'arrondissement de Saint-Laurent la somme de 9 392 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 80-155200-1 (exercice 2011);
- 3.- d'imputer cette radiation comme suit : radiation recettes diverses : 2101-0000000-000000-00000-11808, montant à radier 9 392 \$ en capital et tout solde dû.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.02 CTX1146440001

CA14 08 0428

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146440002 relatif à un désistement sans frais de l'action en recouvrement des frais d'occupation du domaine public non payés qu'a intentée la Ville de Montréal contre Les entreprises Claude Chagnon inc. Radier des livres la somme de 6 738 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-135740-1 (exercice 2013) - Cour du Québec : 500-22-206648-134.

ATTENDU les motifs exposés au sommaire décisionnel et qui justifient un désistement sans frais de l'action ;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de radier des livres de la Ville la somme de 6 738 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-135740-1 (exercice 2013).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- d'accepter un désistement sans frais de l'action en recouvrement des frais d'occupation du domaine public non payés qu'a intentée la Ville de Montréal contre Les entreprises Claude Chagnon inc. Cour du Québec : 500-22-206648-134;
- 2.- de radier des livres la somme de 6 738 \$ en capital et tout solde dû réclamé à Les entreprises Claude Chagnon inc. en recouvrement des frais d'occupation du domaine public non payés. Compte 25-135740-1 (exercice 2013);
- 3.- d'imputer cette radiation comme suit : radiation recettes diverses : 2101-0000000-000000-00000-11808, montant à radier 6 738 \$ en capital et tout solde dû.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.03 CTX1146440002

CA14 08 0429

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950009 relatif au bilan 2013 et au plan triennal 2013-

2015 du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE).

ATTENDU le plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2004-2009 de la Ville adopté par le Comité exécutif en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et la Charte de la Ville de Montréal qui attribue aux arrondissements la responsabilité de la gestion des ressources humaines;

ATTENDU que depuis 2005, l'arrondissement de Saint-Laurent a réalisé des actions permettant d'atteindre les objectifs d'embauche et de cheminement de carrière pour les groupes visés par ce programme année après année, et à l'exception d'un seul groupe - celui des femmes chez les employés cols bleus qui mérite encore notre attention - les objectifs sont dépassés pour tous les autres groupes visés;

ATTENDU que le bilan des réalisations en matière d'égalité en emploi est déposé à chaque année depuis 2008;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le bilan 2013 et le plan triennal 2013-2015 du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE).

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.04 1143950009

CA14 08 0430

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140911006 relatif à la programmation des bibliothèques - automne 2014 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le programme annuel se déroulera de septembre à décembre 2014;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la programmation des bibliothèques - automne 2014 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.05 1140911006

CA14 08 0431

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140911005 relatif à un mandat avec l'organisme MU pour la réalisation d'une murale sur le mur de la propriété située aux 716 et 720 boulevard Décarie et à l'approbation d'un projet de convention s'y rattachant.

ATTENDU que l'arrondissement souhaite s'associer à MU pour la création et la réalisation de la première murale sur son territoire;

ATTENDU que MU est un organisme à but non lucratif ayant comme mandat de contribuer à la transformation de Montréal en une galerie d'art à ciel ouvert, d'éduquer la population à l'art mural, créer et produire des murales ancrées dans la communauté et démocratiser l'art et le développement social;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater l'organisme MU pour la réalisation d'une murale sur le mur de la propriété située aux 716 et 720 boulevard Décarie, dont le coût est estimé à 45 000 \$, incluant la participation de l'arrondissement de 18 000 \$, et approuver le projet de convention qui s'y rattache;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater l'organisme MU pour la réalisation d'une murale sur le mur de la propriété située aux 716 et 720 boulevard Décarie, dont le coût est estimé à 45 000 \$, incluant la participation de l'arrondissement de 18 000 \$ et approuver le projet de convention s'y rattachant.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.06 CTA1140911005

CA14 08 0432

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299024 relatif à une demande de subvention du Cercle de fermières de Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 500 \$ au Cercle de fermières de Saint-Laurent pour l'année 2014.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299024 : 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.07 CTA1140299024

CA14 08 0433

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299025 relatif à une demande de subvention de Girl Guides of Canada (Guides du Canada) District Liesse, Unité 125.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 300 \$ à Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299025 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.08 CTA1140299025

CA14 08 0434

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299027 relatif à un don non récurrent au Comité Logement de Saint-Laurent en soutien à ses activités régulières pour l'année 2014.

ATTENDU qu'au cours de l'année 2014, un promoteur a tenu un événement de type « foire populaire » sur le territoire;

ATTENDU que grâce aux revenus récoltés, cette organisation a remis à l'arrondissement une somme à être redistribuée sous forme d'un don à un organisme communautaire laurentien;

ATTENDU que pour cette année, l'organisme récipiendaire du don sera le Comité Logement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 1 200 \$ au Comité Logement de Saint-Laurent en soutien à ses activités régulières pour l'année 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299027 : 1 200 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.09 CTA1140299027

CA14 08 0435

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146747001 relatif à l'octroi d'une contribution financière de 67,34 \$ à une résidente de Saint-Laurent pour sa participation au championnat national des Maîtres nageurs à Windsor, Ontario, du 16 au 19 mai 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une contribution financière de 67,34 à Paola Bozzer représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation au championnat national des Maîtres nageurs à Windsor, Ontario, du 16 au 19 mai 2014, et ce en échange des pièces justificatives.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146747001 : 67,34 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.10 CTA1146747001

CA14 08 0436

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299026 relatif à une contribution financière à l'Association des Handicapés de Saint-Laurent pour soutenir les activités régulières de cette association au cours de l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer une contribution financière de 1 300 \$ à l'Association des Handicapés de Saint-Laurent pour soutenir les activités régulières de cette association au cours de l'année 2014.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299026 :1 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.11 CTA1140299026

CA14 08 0437

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146121003 relatif à une contribution financière au regroupement Le Levant pour l'organisation de l'exposition « Nostalgia », du 17 juillet au 31 août 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une contribution financière de 500 \$ au regroupement Le Levant pour l'organisation de l'exposition « Nostalgia », du 17 juillet au 31 août 2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146121003 : 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.12 CTA1146121003

CA14 08 0438

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050008 relatif à une subvention à l'Association de football amateur de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 60^e anniversaire.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ l'Association de football amateur de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 60^e anniversaire.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1142050008 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.13 CTA1142050008

CA14 08 0439

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146747002 relatif à une subvention à la Ligue des cadets de l'air du Canada – Escadrons 621, pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer une subvention de 300 \$ à la Ligue des cadets de l'air du Canada – Escadrons 621, pour l'année 2014.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1146747002 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.14 CTA1146747002

CA14 08 0440

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1143984005).

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 mai et le 24 juin 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 24 juin 2014, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

30.15 CTA1143984005

CA14 08 0441

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547077 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3925, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone S07-049 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel dont le revêtement extérieur, la projection de la marquise et la hauteur de la clôture ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 4 juin 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 juin 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3925, rue Claude-Henri-Grignon dans la zone S07-049 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel dont le revêtement extérieur, la projection de la marquise et la hauteur de la clôture ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis le 19 juin 2014.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.01 1144547077

CA14 08 0442

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547078 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5500, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.02 1144547078

CA14 08 0443

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547083 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 1333, rue Beulac dans la zone C11-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. f) de la séance tenue le 4 juin 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140604);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment commercial situé au 1333, rue Beaulac dans la zone C11-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel qu'illustré sur les plans 1 de 5 à 5 de 5 révisés le 27 juin 2014 par Max Weber, architecte, sous réserve du dépôt d'un plan illustrant la terrasse avec le maintien des arbres

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.03 1144547083

CA14 08 0444

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547084 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation multiplex située au 1895, rue Grenet dans la zone H08-059 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 4 juin 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140605);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation multiplex située au 1895, rue Grenet dans la zone H08-059 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.04 1144547084

CA14 08 0445

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547087 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3565, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. j) de la séance tenue le 4 juin 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140608);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3565, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 12 juin 2014.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.05 1144547087

CA14 08 0446

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547088 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 617, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. k) de la séance tenue le 4 juin 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140609);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 617, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.06 1144547088

CA14 08 0447

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547089 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 605, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. l) de la séance tenue le 4 juin 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140610);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 605, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de retirer les enseignes « CDZ depuis 1998 », et de réduire le nombre d'autocollants présentant une dent dans les fenêtres de l'étage.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.07 1144547089

CA14 08 0448

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547090 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 1550, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. m) de la séance tenue le 4 juin 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140611);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 1550, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de relocaliser l'enseigne perpendiculaire à la hauteur des impostes des fenêtres.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.08 1144547090

CA14 08 0449

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547086 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3310, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. i) de la séance tenue le 4 juin 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140607);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3310, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition :

1. de modifier la couleur de la pierre afin de mieux s'harmoniser aux revêtements du secteur;
2. d'omettre les panneaux de béton;
3. de prévoir la plantation d'un minimum d'un arbre dans la cour arrière de la résidence.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.09 1144547086

CA14 08 0450

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547085 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 3315, rue Somerset dans la zone H08-059 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. h) de la séance tenue le 4 juin 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140606);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 3315, rue Somerset dans la zone H08-059 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté par l'esquisse soumise le 12 juin 2014, et sous réserve du dépôt d'un plan d'aménagement paysager du terrain.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.10 1144547085

CA14 08 0451

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-73 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1144547065).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-73 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.11 1144547075

CA14 08 0452

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-73 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à ajouter des dispositions visant les ventes aux détails (ventes d'entrepôt) comme usage accessoire temporaire aux Commerce de gros (i2) ou de la classe d'usage Manufacturière (i3).

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.12 1144547075

CA14 08 0453

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificat, ayant pour objet d'y ajouter des dispositions relatives aux ventes au détail (ventes d'entrepôt) comme usage accessoire temporaire.

(Sommaire décisionnel 1144547076)

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.13 1144547076

CA14 08 0454

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA14-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

40.14 1143231007

CA14 08 0455

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950010 relatif à la nomination d'un chef de division sports, loisirs et développement social, à la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division sports, loisirs et développement social, à la Direction culture, sports, loisirs et développement social;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Éric Lagacé, au poste de chef de division sports, loisirs et développement social, à la Direction culture, sports, loisirs et développement social, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

50.01 CTA1143950010

CA14 08 0456

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950014 relatif à la nomination permanente d'agent protection en environnement, à la division Environnement et protection du territoire, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent protection en environnement, à la division Environnement et protection du territoire, de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Dominic Salerno de façon permanente au poste d'agent protection en environnement, à la division Environnement et protection du territoire, de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

50.02 CTA1143950014

CA14 08 0457

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950011 relatif à la nomination d'un contremaître, métiers, à la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de Contremaître, métiers, à la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Ramdane Boucherk, au poste de contremaître, métiers, à la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

50.03 CTA1143950011

CA14 08 0458

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950013 relatif à la nomination permanente d'un agent de bureau, à la section service à la clientèle, de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau, à la section service à la clientèle, de la Direction d'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Lianne Hébert de façon permanente au poste d'agent de bureau, à la section service à la clientèle, de la Direction d'arrondissement, rétroactivement au 27 juin 2014, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

50.04 CTA1143950013

CA14 08 0459

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950012 relatif à la création d'une banque d'heures dans l'emploi de soudeur-assembleur de machineries lourdes-forges à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures équivalant à 648 heures (18 semaines) dans la fonction de soudeur-assembleur de machineries lourdes-forges (code 603000) de la banque d'heures temporaire 57887 à la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque d'heures équivalant à 648 heures (18 semaines) dans la fonction de soudeur-assembleur de machineries lourdes-forges (code 603000) de la banque d'heures temporaire 57887, pour la réalisation de projets spéciaux, notamment la réfection des garde-corps sur le boulevard Côte-Vertu et sur l'avenue Sainte-Croix, et les modifications à apporter sur des camions pour l'installation de protections latérales pour la sécurité des citoyens et des cyclistes et de l'ajout de marchepieds pour réduire les risques d'accidents des opérateurs de véhicules à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

50.05 CTA1143950012

CA14 08 0460

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950015 relatif à la création d'une banque d'heures dans l'emploi d'agent de liaison, à la Division loisirs, développement social et administration, de la Direction sports, culture, loisirs et développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures équivalant à 2730 heures dans l'emploi d'agent de liaison (0,5 a/p par année) sur trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014 et jusqu'au 30 juin 2017, pour le quartier Chameran dans le cadre des priorités 2014-2017, sur les quarts de soir et de fin de semaine - volet pôle civique de Chameran, à raison de 910 heures par année, à la Division loisirs, développement social et administration, de la Direction sports, culture, loisirs et développement social;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque d'heures équivalant à 2730 heures dans l'emploi d'agent de liaison (0,5 a/p par année) sur trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014 et jusqu'au 30 juin 2017, pour le quartier Chameran dans le cadre des priorités 2014-2017, sur les quarts de soir et de fin de semaine -

volet pôle civique de Chameran, à raison de 910 heures par année, à la Division loisirs, développement social et administration, de la Direction sports, culture, loisirs et développement social.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

50.06 CTA1143950015

CA14 08 0461

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143984004 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 7 juillet au 9 novembre 2014.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Maurice Cohen à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent pour la période du 7 juillet au 9 novembre 2014.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

51.01 1143984004

CA14 08 0462

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 50

Le conseiller Aref Salem souligne les prix reçus par le maire Alan DeSousa en juin dernier. Il mentionne également que la population de l'arrondissement de Saint-Laurent a atteint le chiffre de 100 000.

Monsieur Salem suggère aux citoyens de télécharger l'application « Saint-Laurent en mouvement ».

Le conseiller Francesco Miele passe les salutations de la conseillère Michèle D. Biron.

Monsieur le maire Alan De Sousa précise que les prix qu'il a reçus sont à partager avec le personnel et le conseil d'arrondissement. Il mentionne que cette année, il fera le voyage d'échange avec la ville de Lethbridge en Alberta du 2 au 9 juillet inclusivement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

60.01

CA14 08 0463

Deuxième période de questions du public à 21 h 00

La personne dont le nom suit a posé une question :

Monsieur Royal Morency, du 1587, rue Beaudet :

- Il mentionne que les livreurs ne respectent pas la piste cyclable sur la rue De l'Église, entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Gohier.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous allons référer la demande au commandant du poste 7.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

60.02

CA14 08 0464

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 04.

ADOPTÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2014.